****

**Compte rendu du CTSD du vendredi 2 février 2018 :**

**466 créations de postes - 87 ouvertures de classes - 80 fermetures – 406 postes pour le dispositif « 100% réussite »**

Ce vendredi 2 février 2018 a eu lieu le comité technique permettant les ouvertures et les fermetures de classes en fonction des besoins pour la rentrée 2018.

La Seine Saint Denis peut compter sur une ***dotation de 466 postes*** pour les écoles (500 postes en 2017) soit 68% de la dotation académique.

L’intersyndicale SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, CGT éduc’action et SUD éducation s’est réunie ce mardi 30 janvier pour préparer le CTSD de carte scolaire du 2 février 2018.

Une lettre commune a été adressée au DASEN.

Pour lire la lettre cliquez ici.

Cette lettre a servi de base à la négociation du CTSD du 2 février.

**Le total des mesures prononcées à ce jour est donc de :**

87 ouvertures de classes et 80 fermetures de classes

18 ouvertures réserves de ville,

11 créations de postes divers,

406 postes pour le dispositif « »100% réussite » en éducation prioritaire (dédoublements CP en REP et CP/CE1 en REP+)

Plusieurs sujets ont été abordés :

**Croissance démographique** : Pour la question de la croissance de la démographie dans le département, le DASEN nous annonce qu’il faut être prudent car la hausse prévue n’est que de 662 élèves.

**Décharges de direction :**  pouvaient être diminuées par la transformation des classes de CP et/ou de CE 1 en dispositif, particulièrement quand une mesure de fermeture de classe intervenait.

Le DASEN a d’ores et déjà répondu que les écoles qui seraient diminuées par la transformation des classes de CP et/ou de CE 1 en dispositif, particulièrement quand une mesure de fermeture de classe intervenait, garderaient leurs décharges actuelles « dans l’attente de la stabilisation de l’ensemble des dispositifs ».  
  
Voici les écoles concernées :  
Aubervilliers : Elémentaires Mathiez et Khalo,

Aulnay sous Bois : Elémentaire Croix Rouge 2,

Bobigny : Elémentaires Rousseau et Delaune 1,

Clichy sous Bois : Elémentaires Dilain et Jean Jaurès 1,   
Saint Denis 2 : Elémentaire Rodin,   
Elémentaires Valles et Robespierre, La Courneuve   
  
L’Unsa a revendiqué que tous les dispositifs soient considérés comme des classes. Cela augmenterait la décharge de direction de 33 collègues d’élémentaire REP ou REP +, et cela représenterait environ 11 postes sur une dotation totale de 466 postes. Par ailleurs, cela serait un geste fort pour la fonction de directeur, l’année où les CUI d’aide à la direction sont supprimés.

**Dispositifs « 100% réussite » :** Environ 400 postes seront alloués à la mise en place du dispositif. Cependant, l’ensemble est très complexes car plusieurs paramètres sont à prendre en compte : la démographie, les ressources humaines, les moyens alloués et la disponibilité des locaux. L’ensemble des CP en REP seront dédoublés et un maximum des CE1 en REP+.

Pour déterminer les écoles dans lesquelles les CE1 ne seraient pas dédoublés, les services ont choisi les écoles avec potentiellement 3 classes de CE1 pour environ 70 élèves.

Dans ce cas, il y aurait un enseignant partagé sur 2 classes comme un « plus de maître que de classes ». Donc en définitif 5 enseignants pour 3 classes.

Pour les dédoublements CP/CE1, nous avons constaté que la méthode de calcul utilisée par la DSDEN est basée sur des groupes de 14 élèves et non sur des groupes de 12 comme annoncé par le Ministre.

Par exemple, voici la proposition de la DSDEN pour 61 élèves de CP : 4 groupes de 14 élèves, et un « reste » de 5 élèves à répartir dans les autres classes.

Il est certain qu’avec 61 élèves, l’équipe se serait plus logiquement basée sur 5 groupes (4 groupe de 12 et 1 groupe de 13). Ce que l’Unsa Education demandait également.

Cela risque de déstabiliser fortement les équipes dans leur répartition des élèves et dans la construction de la structure d’école d’autant plus que dans certaines situations, il pourrait y avoir des groupes à 15.

Que se passera-t-il si de nouveaux élèves devaient arriver en cours d’année dans ces groupes ?

**Postes de remplaçants :** Remplacement :

Les 80 postes vacants de ZIL seront transformés en BD à la prochaine rentrée. Tous les collègues ZIL à TD conservent leur poste actuel. Suite à nos interpellations, le DASEN a précisé que pour les nouveaux BD :

Les collègues auront un rattachement administratif à une école,

La 1ère zone d’intervention sera la circonscription,

La 2ème sera le district,

La 3ème sera le bassin,

La 4ème sera le département. Le DASEN a affirmé que cela resterait à la marge.

**RASED :** Pour l’Unsa Education, il est indispensable que l’effort sur les postes RASED ne soit pas oublié. Le Dasen ne crée aucun poste cette année sur le réseau.

Cependant, il a affirmé sa volonté de renforcer les départs en formation car de nombreux postes sont toujours vacants

**Public à besoins spécifiques** : Il est urgent de créer des places en ULIS et en IME : les enfants notifiés qui devraient avoir une place en IME seraient près de 200 dans le département. Le Dasen affirme que ce n’est pas lui qui crée les places en IME donc ces élèves restent en classe pour l’instant.

Un plan de création de 1000 places en IME devrait avoir lieu d’ici 2 à 3 ans.

Au CTSD de vendredi 2 février 2018, toutes les organisations syndicales ont voté contre les mesures proposées par le DASEN.

Malgré la dotation en postes encore positive cette année, les choix du Dasen ne correspondent pas totalement aux priorités que nous souhaitions.

Bien que le DASEN ait admis que les équipes disposeraient de la liberté de s’organiser, l’Unsa Education constate que les moyens donnés aux écoles ne sont pas assez suffisants dans de nombreuses situations pour répondre à la mise en place de la mesure ministérielle « 100% réussite ».

Par ailleurs cette mesure ne doit pas se mettre en place au détriment ni des autres niveaux de classe ni des autres écoles (maternelles et hors éducation prioritaire), ni des postes RASED.

Un CTSD de repli aura lieu le 9 février. Aucune décision ne sera validée avant cette date.   
Vous pouvez nous contacter avant cette date pour nous transmettre les informations utiles au [93@se-unsa.org](file:///\\Diskstation\data\SE%201516\CTSD\1ER%20DEGRE\3ème%20trimestre\93@se-unsa.org) 01.48.02.19.31

Xavier LIOTE

Représentant Unsa Education 93